



Au premier plan, la future digue qui devra protéger le village des crues. PHOTO THIERRY SURE

Le tracé de la digue est enfin connu

MAZÈRES-LEZONS Le Conseil général a présenté hier le futur tracé

NICOLAS REBIÈRE
n.rebriere@sudouest.fr

Elle ne sera pas réalisée avant 2012 au bas mot, mais elle a déjà bien fait parler d'elle. La digue de Mazères-Lezons, censée protéger d'une crue centennale que l'on n'a plus revue dans le bourg depuis... 1954, dessine ses contours entre le gave et les premières habitations du village.

Mais depuis le drame de Vaison-la-Romaine dans les années 90, la réglementation s'est considérablement durcie. Et c'est ainsi que bien des habitants qui se croyaient au sec voilà vingt ans, ont découvert depuis qu'ils étaient dans une zone à risques, avec règlement contraignant sur l'emplacement de leurs prises de courant par exemple.

Le pont de la rocade

Surtout, la construction de la rocade dans les années 80, et du pont à sec au nord de la commune, qui a montré des failles dans sa réalisation, pourraient, en cas de crue centennale justement, procurer quelques dégâts.

Du coup, depuis plusieurs années maintenant, on discute ferme autour de cette digue, entièrement payée par le Conseil général puisque c'est à lui désormais qu'incombe l'entretien de la ro-

cade, d'abord payée par l'état. Depuis plusieurs années, la maire Monique Semavoine a pris son bâton de pèlerin afin de lancer les discussions et surtout la concertation avec les agriculteurs locaux, afin de faire passer cette digue qui mesurera 1,8 mètre de hauteur au plus haut, et 80 centimètres au plus bas.

Mais le parcours de l'ouvrage, qui a été présenté hier lors d'une réunion publique, ne part pas tout droit à travers champs. C'est qu'il a fallu respecter les vœux des agriculteurs, arranger les parkings, et même envisager des portails étanches (en principe deux ou trois), qui resteront ouverts tout le temps, sauf en cas de crue, où les clapets se refermeront. « Les agriculteurs sont désormais d'accord sur le tracé », affirme Monique Semavoine. Reste que le parcours va devoir obliger à une réorientation du terrain de foot (bientôt orienté est ouest plutôt que nord-sud actuelle), et à la construction d'une voie nouvelle pour accéder aux terrains de sports de la commune. De même, un nouveau parking sera aménagé.

Ce sont pourtant les conditions pour que tout le monde soit sûr de garder les pieds bien au sec. L'ouvrage anti-inondations de-

vrait aussi prévoir la construction d'un « surcusement », au niveau du pont sec existant afin de retenir dans un premier temps les eaux qui monteraient. Voilà pour les caractéristiques techniques. Pour la partie pratique, si on connaît désormais les contours de la digue, cela ne veut pas dire qu'elle sera construite demain.

Contraintes techniques

Un dossier technique doit être soumis d'ici 2011 à enquête publique. Or, « la réglementation est très complexe dans le domaine des Plan de prévention des risques d'inondation, mais aussi au niveau de la loi sur l'eau », rappelle Barthélémy Aguerre, le conseiller général de Saint-Palais en charge des infrastructures au Département. Ce n'est qu'après l'enquête publique, puis la déclaration publique que les premiers coups de pioche pourront être donnés. Mais dans ce domaine comme dans d'autres, ce sont rarement les travaux qui durent le plus longtemps. C'est pourtant un horizon 2012 qui semble le plus optimiste.

Quant au coût, il est estimé « entre 1 et 1,5 million d'euros ». Là encore, du côté du Conseil général, on invoque des contraintes réglementaires à prendre en compte et qui peuvent encore changer...